

République Française
Département Cher
CHASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 Février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de CHASSY s'est réuni à la mairie, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SOUCHET David, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2024.

Présents : M. SOUCHET David, Maire, Mmes : CHARRUE Bernadette, MICHAUD Jacqueline, adjointe, MM : CHENU JEAN-YVES, COPIN François, adjoint, HANQUIEZ Hubert, OUZE Bernard.

Absents excusés : Mme JARRET Jeanine et M. DEVOUCOUX Paul-Edouard.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme MICHAUD Jacqueline

2024_06 – TRANSFERT de la COMPETENCE de la POLICE de la PUBLICITE aux ETABLISSEMENTS PUBLICS de COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Monsieur le maire réitère au conseil municipal sa prise de position lors de sa réunion le 18 décembre 2023 débattant sur la dévolution de la compétence de la police de la publicité aux communes au 1er janvier 2024 et, par la suite, du transfert de cette compétence aux E.P.C.I., en l'occurrence pour notre commune à la Communauté de Communes du Pays de Nérondes, ce à compter du 1er juillet 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré de nouveau et réaffirmé sa position, décide de s'opposer à ce transfert et d'envoyer cette délibération au président de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Le secrétaire de séance,



Jacqueline MICHAUD.

Fait à CHASSY,
le 27 février 2024.

Le maire




David SOUCHET.

- Transmis au représentant de l'Etat le : ...
- Publié sur le site : www.chassy.fr le : ...

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/03/2024
Le Maire,
David SOUCHET.


